

Cote du document: EB 2006/89/R.26/Rev.1
Point de l'ordre du jour: 13 d) i)
Date: 14 décembre 2006
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Ouvrer pour que les ruraux pauvres
se libèrent de la pauvreté

Rapport du Président

Proposition de prêt à la République argentine pour le

Programme de développement des zones rurales

Conseil d'administration – Quatre-vingt-neuvième session
Rome, 12-14 décembre 2006

Pour: **Approbation**

Note aux Administrateurs

Ce document est soumis au Conseil d'administration pour approbation.

Afin que le temps imparti aux réunions du Conseil soit utilisé au mieux, les Administrateurs qui auraient des questions techniques à poser au sujet du présent document sont invités à se mettre en rapport, avant la session, avec le responsable du FIDA ci-après:

Paolo Silveri

Chargé de programme de pays
téléphone: +39 06 5459 2409
courriel: p.silveri@ifad.org

Les demandes concernant la transmission des documents de la présente session doivent être adressées à:

Deirdre McGrenra

Fonctionnaire responsable des organes directeurs
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: d.mcgrenra@ifad.org

Table des matières

Sigles et acronymes	ii
Recommandation d'approbation	iii
Carte de la zone du programme	iv
Résumé du prêt	v
I. Le programme	1
A. Principal créneau de développement visé par le programme	1
B. Le prêt	1
C. Groupe cible et participation	2
D. Objectifs de développement	3
E. Harmonisation et alignement	3
F. Composantes et catégories de dépenses	4
G. Gestion et exécution: responsabilités et partenariats	4
H. Avantages et justification économique et financière	5
I. Gestion des connaissances, innovation et élargissement	5
J. Principaux risques	6
K. Durabilité	6
II. Instruments juridiques et autorité	6
III. Recommandation	7
Annexe	
Résumé des garanties supplémentaires importantes incluses dans l'accord de prêt négocié	8
Appendices	
I. Key reference documents (Principaux documents de référence)	
II. Logical framework (Cadre logique)	

Sigles et acronymes

BID Banque interaméricaine de développement

Recommandation d'approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation relative à la proposition de prêt à la République argentine pour le programme de développement des zones rurales, telle qu'elle figure au paragraphe 35.

Carte de la zone du programme



Source: FIDA

Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

République Argentine

Programme de développement des zones rurales

Résumé du prêt

Institution initiatrice:	FIDA
Emprunteur:	République argentine
Organisme d'exécution:	Secrétariat à l'agriculture, l'élevage, la pêche et l'alimentation
Coût total du programme:	44,8 millions de USD
Montant du prêt du FIDA:	13,1 millions de DTS (équivalant approximativement à 19,3 millions de USD)
Conditions du prêt du FIDA:	18 ans, y compris un différé d'amortissement de 3 ans, avec un taux d'intérêt égal au taux de référence annuel tel que fixé chaque année par le Fonds
Contribution de l'emprunteur:	25,2 millions de USD
Contribution du bénéficiaire:	290 000 USD
Institution chargée de la préévaluation:	FIDA
Institution coopérante:	Prêt supervisé directement par le FIDA

Proposition de prêt à la République argentine pour le programme de développement des zones rurales

I. Le programme

A. Principal créneau de développement visé par le programme

1. Le programme proposé tire parti de l'expérience des initiatives antérieures lancées dans le pays, tout en renforçant la présence du FIDA en passant d'une approche-projet à une approche-programme. La stratégie du programme met l'accent sur le renforcement des organisations économiques de la population rurale pauvre et vise à renforcer les capacités des membres à prendre en charge l'amélioration soutenue de leur situation socioéconomique et à établir des relations positives avec les institutions locales, provinciales et nationales.

B. Le prêt

Modalités et conditions

2. Il est proposé que le FIDA accorde à la République argentine un prêt d'un montant de 13,1 millions de DTS (équivalent à approximativement 19,3 millions de USD), à des conditions ordinaires, pour l'aider à financer le programme de développement des zones rurales. La durée du prêt est de 18 ans, y compris un différé d'amortissement de trois ans et un taux d'intérêt égal au taux d'intérêt de référence annuel fixé chaque année par le Fonds.

Système d'allocation fondé sur la performance (SAFP) du FIDA

3. L'allocation du SAFP pour l'Argentine au cours de la période 2005-2007 s'élève à 17,9 millions de USD. À la suite de la réaffectation des ressources au sein de la région en fonction des notes accordées par pays dans le SAFP, le montant du prêt est passé à 19,3 millions de USD.

Endettement du pays et capacité d'absorption de l'État

4. Après une restructuration de sa dette au début de 2005 et un remboursement anticipé de la dette contractée auprès du Fonds monétaire international (FMI), la capacité de service de la dette nationale du Gouvernement argentin peut être jugée satisfaisante. D'après les estimations du FMI, la dette extérieure de l'Argentine s'élevait à 42,5% du PIB à la fin de l'exercice 2005. À l'heure actuelle, le service de la dette représente 6,4% du PIB (soit approximativement un quart de la valeur des exportations) et devrait diminuer au cours des années à venir (5,9% du PIB en 2008). L'Argentine a reçu quatre prêts du FIDA (approuvés entre 1988 et 2004), d'un montant global de 45,7 millions de DTS. Le prêt n° 648-AR, approuvé en décembre 2004, devrait être signé avant la fin de l'année en cours. Le montant moyen des prêts est de 11,4 millions de DTS. En matière de remboursement, depuis 10 ans, sauf en 2002, les antécédents de l'Argentine sont tout à fait satisfaisants.

Flux de fonds

5. À la demande de l'organisme d'exécution, les fonds du prêt seront déposés sur un compte spécial ouvert pour le programme auprès de la Banque centrale et seront transférés vers un compte national et des comptes provinciaux conformément au plan de travail et budget annuel et aux accords d'exécution conclus par l'emprunteur avec chaque province, tels qu'agréés par le FIDA. Les autorités provinciales transféreront les fonds aux organisations de bénéficiaires selon les modalités définies pour le programme, conformément aux procédures et conditions établies dans les règlements et manuels applicables.

Modalités de supervision

6. Le prêt sera administré par le FIDA avec l'aide d'un prestataire de services ayant une expérience de l'administration de prêts en tant qu'institution coopérante chargée de l'administration du prêt ainsi que de l'examen et de la vérification des achats. Des

dispositions relatives à la supervision technique directe par le FIDA seront définies en partenariat avec les institutions multilatérales ou locales.

Dérogations aux Conditions générales applicables au financement du développement agricole et aux politiques opérationnelles du FIDA

7. Les dépenses encourues au titre du renforcement des capacités et des services techniques fournis aux groupes bénéficiaires du Projet de développement rural dans les provinces du Nord-Est, qui peuvent également bénéficier de ce prêt, seront remboursées une fois qu'elles auront été contractées et imputées au prêt à concurrence de 200 000 DTS si elles sont encourues avant la signature du prêt, mais pas avant le 1^{er} juillet 2007.

Gouvernance

8. Les mesures ci-après sont prévues pour améliorer les aspects du prêt du FIPA concernant la gouvernance: i) une vérification indépendante des comptes par le vérificateur général des comptes du pays; et ii) l'appel à la concurrence pour recruter les organismes publics et les organisations de bénéficiaires participants.

C. Groupe cible et participation

Groupe cible

9. Le programme aura 19 450 bénéficiaires directs, dont 11 540 sont des producteurs familiaux n'appartenant pas aux populations autochtones ou des travailleurs ruraux adultes (dont 37% de femmes), 3 900 membres de communautés autochtones (autant d'hommes que de femmes) et 4 010 jeunes des deux sexes. La population non autochtone a essentiellement besoin de possibilités d'emploi ou d'activités productives stables et d'un revenu suffisant pour satisfaire ses besoins fondamentaux. La population autochtone est en situation d'extrême vulnérabilité du point de vue de la sécurité alimentaire, des soins de santé, de l'éducation et des services essentiels. Les femmes ne participent guère aux activités des organisations et encore moins à la gestion. Les jeunes, du fait de l'absence de perspectives sur le plan local, abandonnent leur scolarité et migrent généralement vers les villes.

Méthode de ciblage

10. Les bénéficiaires directs auront accès au programme par le biais de leurs organisations ou des groupements économiques existants, et feront partie de la population ciblée. Leurs revenus familiaux sont inférieurs à trois fois le salaire minimum mensuel annualisé des travailleurs ruraux non qualifiés. Pour les organisations dont les bénéficiaires éligibles n'y verront pas d'inconvénient, il sera également possible d'inclure jusqu'à 30% de membres appartenant à d'autres segments de la population rurale, en vue de développer davantage les relais avec les marchés ou d'en tirer d'autres avantages évidents, l'objectif étant de les aider à progresser dans la chaîne de valeur de leurs produits.

Participation

11. Le programme recherchera la participation effective des producteurs organisés à la gestion de ses ressources, par exemple en recrutant des services d'appui, en achetant des biens, en effectuant des investissements et en se chargeant d'autres activités requises par la mise en œuvre du programme. Dès le départ, le programme encouragera la participation active des organisations et de leurs membres à la préparation des diagnostics de la situation et à la formulation des plans communautaires ou territoriaux ainsi que des plans d'entreprise se rapportant à la chaîne de valeur. Les bénéficiaires participeront également au suivi et à l'évaluation des activités et des résultats du programme moyennant des processus participatifs, notamment la participation aux comités d'évaluation ad hoc. Les femmes participeront de manière importante et croissante à tous les processus se rapportant aux activités susmentionnées.

D. Objectifs de développement

Objectifs clés

12. L'objectif général du programme est de contribuer à la réduction durable de la pauvreté rurale dans dix provinces de l'Argentine. Le programme entend à cette fin:
- i) accroître les moyens d'action des organisations/groupements de producteurs qui comptent un grand nombre de femmes et de jeunes parmi leurs membres;
 - ii) exécuter des projets sociaux et productifs en faveur des groupes ou communautés autochtones;
 - iii) favoriser la transformation des activités agricoles et extra-agricoles traditionnelles des ménages ruraux pauvres pour en faire des activités industrielles et commerciales durables, génératrice de revenus;
 - iv) offrir des possibilités de travail et de lancement de leur propre entreprise aux jeunes ruraux;
 - v) faciliter l'accès des bénéficiaires et de leurs organisations aux services d'appui aux entreprises; et
 - vi) contribuer au renforcement institutionnel et à la concertation avec les pouvoirs publics en faveur de la population rurale pauvre.

Objectifs relatifs aux politiques et institutions

13. Le FIDA change de méthode par rapport à celle suivie au cours des opérations antérieures (qui reposait sur des projets régionaux), adoptant l'approche d'un programme national visant à promouvoir les investissements publics à l'échelle nationale et provinciale ainsi que les politiques en faveur des ruraux pauvres et le renforcement de la coordination entre les organismes d'exécution et au sein de chacun d'entre eux. Le programme entend donc:
- i) veiller au renforcement et à la formation des organisations de producteurs ruraux pour qu'elles puissent assumer leur propre gestion et entreprendre des activités génératrices de revenus;
 - ii) stimuler l'offre privée de services d'appui financiers et techniques en faveur des organisations qui voient le jour; et
 - iii) créer des liens aux niveaux national, provincial et local entre les divers secteurs concernés.

Politique et stratégie d'alignement du FIDA

14. Le programme suit les recommandations du COSOP du FIDA pour l'Argentine de 2003, la stratégie régionale et le cadre de politique générale. S'agissant du COSOP, il privilégie l'objectif stratégique consistant à autonomiser la population rurale pauvre, en particulier les petits producteurs, les populations autochtones et les travailleurs ruraux, en renforçant leurs capacités et leurs organisations. Les politiques du FIDA concernant l'égalité hommes-femmes, la viabilité écologique et la gestion des savoirs sont prises en compte dans toutes les activités du programme.

E. Harmonisation et alignement

Alignement sur les priorités nationales

15. La réduction de la pauvreté rurale et le développement rural sont des priorités déclarées du Gouvernement. À l'initiative de l'organisme d'exécution, une stratégie de développement rural a été récemment élaborée, avec l'appui du FIDA, de la Banque interaméricaine de développement (BID) et du Gouvernement italien. L'organisme d'exécution a appuyé, là aussi avec la participation du FIDA, la création et le développement du forum national sur l'agriculture familiale, qui rassemble des petits et moyens producteurs ruraux de tout le pays dans le but de promouvoir des politiques en faveur de leur secteur. Le programme proposé et les autres interventions bénéficiant de l'appui du FIDA entrent tout à fait dans ce cadre.

Harmonisation avec les partenaires du développement

16. La Banque mondiale et la BID soutiennent l'une et l'autre des activités de développement rural et de réduction de la pauvreté. L'intervention la plus directement liée à la pauvreté rurale est le projet de développement des petites exploitations de la Banque mondiale (PROINDER), qui pourrait compléter le programme proposé par le FIDA. D'autres programmes, davantage axés sur l'infrastructure et la microentreprise, la santé animale et végétale, l'éducation rurale,

l'environnement et le développement forestier, offrent également des possibilités d'actions complémentaires.

F. Composantes et catégories de dépenses

Principales composantes

17. Les composantes du programme sont les suivantes: i) renforcement du capital humain et social (29% des coûts de base); ii) développement des entreprises rurales (44%); et iii) développement institutionnel (27%).

Catégories de dépenses

18. Les catégories de dépenses sont les suivantes: i) équipements et véhicules (1,8%); ii) études et services consultatifs (6,1%); iii) formation et services techniques aux bénéficiaires (43,8%); iv) fonds destinés aux bénéficiaires (27,5%); et v) dépenses de fonctionnement (20,8%).

G. Gestion et exécution: responsabilités et partenariats

Principaux partenaires d'exécution

19. Les principaux partenaires d'exécution seront: le Secrétariat à l'agriculture, l'élevage, la pêche et l'alimentation du Ministère de l'économie et de la production (organisme en charge de l'exécution du programme); le Secrétariat à l'économie politique et le Secrétariat aux finances du Ministère de l'économie et de la production; les administrations des provinces; les organisations de la population ciblée; et des entreprises privées ainsi que des ONG.

Responsabilités en matière d'exécution

20. À l'échelle nationale, la coordination du programme sera assurée par une unité nationale de coordination opérant au sein de l'organisme d'exécution. Dans chacune des provinces participantes, le gouvernement provincial créera une unité chargée de superviser la coordination de l'exécution du programme dans sa province. Au niveau national, le Secrétaire de l'organisme d'exécution ou son représentant définira les grandes orientations et les stratégies du programme et approuvera chaque année les plans de travail et budgets ainsi que leurs modifications, le cas échéant. Dans chacune des provinces, le Ministre en charge de la production ou son représentant assurera le suivi des activités, examinera et approuvera les plans de travail annuels et appuiera la coordination aux divers niveaux d'exécution au niveau provincial. La population ciblée sera représentée au sein de chaque unité de coordination provinciale. Les entreprises privées ou des ONG seront recrutées pour fournir des services d'appui technique aux organisations du programme.¹

Rôle de l'assistance technique

21. Outre qu'il dépendra de la signature de l'accord de prêt, le prêt entrera en vigueur sous réserve, principalement, que le Gouvernement: i) ait conclu un accord relatif à l'exécution avec au moins trois des provinces visées par le programme, sur la base des conditions énoncées dans l'accord de prêt du FIDA et du document de conception du programme; et ii) ait reçu du FIDA le "feu vert" pour le manuel d'exécution du programme.

État d'avancement de la négociation des principaux accords d'exécution

22. Outre qu'il dépendra de la signature de l'accord de prêt, le prêt entrera en vigueur sous réserve, principalement, que le Gouvernement: i) ait conclu un accord relatif à l'exécution avec au moins trois des provinces visées par le programme, sur la base des conditions énoncées dans l'accord de prêt du FIDA et du document de conception du programme; et ii) ait reçu du FIDA le "feu vert" pour le manuel d'exécution du programme.

¹ Voir l'organigramme dans le rapport de préévaluation.

Principaux partenaires financiers et montants engagés

23. Le coût total du programme s'élève à 44,8 millions de USD. Les sources de financement en sont le FIDA (43,2%), le Gouvernement (56,2%) et les bénéficiaires (0,6%). Le FIDA accordera un prêt d'un montant d'environ 19,3 millions de USD, la contribution du Gouvernement s'élevant à environ 25,2 millions de USD².

H. Avantages et justifications économiques et financières

Principales catégories d'avantages apportés par le projet

24. Dix-neuf mille quatre cent cinquante producteurs bénéficieront directement du programme, environ 50 000 autres en tirant des avantages indirects. Les avantages en seront les suivants: i) transformation des activités productives traditionnelles peu rémunératrices en entreprises commerciales durables; ii) participation des jeunes ruraux aux activités productives; iii) sécurité alimentaire, en particulier pour la population autochtone; iv) équipements et services profitant à l'ensemble de la communauté; v) développement d'un marché de services pour les résidents ruraux; vi) renforcement de la coordination entre institutions et des liens avec les programmes et institutions nationaux et internationaux ainsi qu'avec le secteur privé; et vii) concertation plus large sur les grandes orientations du FIDA grâce à l'envergure nationale du programme.

Viabilité économique et financière

25. Les caractéristiques du programme (interventions en réponse à la demande, développement du capital social, autogestion des organisations, investissement à partir des possibilités identifiées par les membres et des plans d'entreprise qu'ils auront élaborés) empêchent de procéder à une analyse économique classique. Toutefois, des exemples sélectionnés dans une vaste gamme d'entreprises rurales possibles (tant agricoles qu'extra-agricoles) offrent des perspectives d'accroître les revenus et de développer le capital des organisations et de leurs membres. Le renforcement des organisations économiques favorisera la pérennité des activités économiques et leur regroupement au sein de réseaux donnera aux producteurs plus de pouvoir de négociation et de possibilités d'assistance technique et financière. La création de filières de production renforcera les capacités et la durabilité et nourrira les économies régionales.

I. Gestion des connaissances, innovation et élargissement

Dispositions relatives à la gestion des savoirs

26. Le programme portera aussi sur la diffusion de l'information et la gestion des savoirs par les bénéficiaires à tous les niveaux de l'exécution. Les activités concernant la promotion, la formation, la communication, l'évaluation, la systématisation, les échanges, les visites et les rencontres représentent une part substantielle des actions appuyées par le programme et sont orientées en ce sens.

Innovations en matière de développement

27. Le programme introduit les innovations ci-après par rapport aux interventions antérieures: i) approche reposant sur un programme national et non plus sur des projets régionaux; ii) inclusion souple et progressive des provinces; iii) prise en compte des organisations/groupements existants uniquement, avec la possibilité d'inclure des représentants locaux de couches socioéconomiques supérieures pour insuffler un dynamisme accru et multiplier les liaisons commerciales; iv) ciblage spécifique des jeunes; et v) accent sur la coopération à l'échelle locale et sur les liens entre les organisations, et entre les organisations et les entreprises privées ou publiques.

² Voir le rapport de préévaluation pour la ventilation des coûts par catégorie et source de financement.

Approche d'élargissement

28. Le programme devrait améliorer la concertation sur les stratégies de réduction de la pauvreté rurale et contribuer à la reproduction à l'échelle nationale de la méthodologie utilisée et des enseignements tirés de l'exécution du présent programme et d'autres interventions bénéficiant de l'appui du FIDA en Argentine.

J. Principaux risques

Principaux risques et mesures d'atténuation

29. Dans le cadre des interventions antérieures en Argentine, l'entrée en vigueur du prêt et les décaissements se sont caractérisés par leur lenteur. Lors de la préévaluation, le FIDA a reçu du Gouvernement les assurances de son engagement en faveur du nouveau programme et des interventions en cours bénéficiant de l'appui du FIDA dans le pays. Les principaux risques auxquels est confronté le programme sont les suivants: i) un retard de la signature de l'accord de prêt si le Gouvernement et les provinces participantes ne parviennent pas à se mettre d'accord; ii) une offre insuffisante de services de gestion et d'appui techniques; et iii) une utilisation et une administration déficientes des ressources du programme par les organisations locales. Les mesures suivantes seront prises pour atténuer ces risques: i) un processus souple prévoyant l'inclusion progressive des provinces; ii) l'encouragement d'une offre locale et provinciale adéquate de services d'appui, tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif; et iii) la formation, le suivi et l'assistance dans le domaine de la gestion pour les organisations.

Classification environnementale

30. En application des procédures d'évaluation environnementale du FIDA, le programme a été classé dans la catégorie B dans la mesure où il n'aura probablement pas d'impact négatif sur l'environnement. L'exécution du programme respectera les règlements environnementaux en vigueur et s'assurera que les projets et plans mis en œuvre leur soient conformes.

K. Durabilité

31. La viabilité à terme des réalisations du programme et des services qu'il encouragera dépendra principalement de la capacité des organisations de bénéficiaires à gérer leur propre développement et à créer des liens appropriés avec les secteurs public et privé. L'un des objectifs spécifiques du programme est de promouvoir des entreprises durables capables d'interagir avec le secteur privé de la province et au-delà. Dans le même temps, les instances publiques et privées créées ou encouragées par le programme (services techniques et financiers) renforceront leurs propres capacités en assimilant des méthodes et des connaissances adaptées aux besoins et aux exigences de la population; certaines d'entre elles seront maintenues après la clôture du programme, avec des ressources provenant d'autres sources publiques ou de nouvelles interventions.

II. Instruments juridiques et autorité

32. Un accord de prêt conclu entre la République argentine et le FIDA sera l'instrument juridique aux termes duquel le prêt proposé sera consenti à l'emprunteur. Un résumé des garanties supplémentaires importantes incluses dans l'accord de prêt négocié est joint en annexe.
33. La République argentine est habilitée, en vertu de ses lois, à contracter un emprunt auprès du FIDA.
34. Je certifie que le prêt proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA.

III. Recommandation

35. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le prêt proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: Que le Fonds fera à la République argentine un prêt en diverses monnaies d'un montant équivalant à treize millions cent mille droits de tirage spéciaux (13 100 000 DTS), venant à échéance le 1^{er} octobre 2024 ou avant cette date. Ce prêt sera assorti d'un taux d'intérêt équivalant au taux d'intérêt annuel de référence tel que fixé par le Fonds chaque année, et sera régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

Le Président
Lennart Båge

Résumé des garanties supplémentaires importantes incluses dans l'accord de prêt négocié

(Négociations conclues le 3 novembre 2006)

1. **Motifs supplémentaires de suspension.** a) Le FIDA suspendra, en totalité ou en partie, le droit du Gouvernement de solliciter des retraits de fonds du compte de prêt si la vérification des comptes n'a pas été conduite de façon satisfaisante dans les six mois suivant la date fixée. b) Le FIDA peut suspendre, en totalité ou en partie, le droit du Gouvernement de solliciter des retraits du compte de prêt dans les cas suivants: i) le coordonateur national a été nommé sans l'accord préalable du FIDA, ou a été déchargé de ses fonctions sans que le FIDA en ait été dûment informé en temps opportun; ii) le FIDA a constaté que les ressources du programme ne parviennent pas suffisamment au groupe cible, ou qu'elles échoient à des personnes extérieures à ce groupe; iii) l'accord d'exécution du programme, ou l'une quelconque de ses dispositions, a fait l'objet d'un détournement, d'une dérogation, d'une suspension, d'une abrogation, d'un amendement ou de toute autre modification sans l'accord préalable du FIDA, lequel a constaté que ces détournement, dérogation, suspension, abrogation, amendement ou modification ont eu, ou sont susceptibles d'avoir des conséquences matérielles défavorables sur le programme; iv) le Gouvernement n'a pas honoré l'un quelconque de ses engagements, et le FIDA a établi que ce fait a été ou est susceptible d'être préjudiciable au programme; ou v) le manuel d'exécution du programme, ou l'une quelconque de ses dispositions, a fait l'objet d'un détournement, d'une dérogation, d'une suspension, d'une abrogation, d'un amendement ou de toute autre modification sans l'assentiment préalable du FIDA, lequel a établi que ces détournement, dérogation, suspension, abrogation, amendement ou modification ont eu ou sont susceptibles d'avoir des conséquences matérielles défavorables sur le programme.
2. **Manuel d'exécution du programme.** L'unité nationale de coordination, en concertation avec les unités provinciales d'exécution existantes, élaborera un projet de manuel d'exécution ainsi que des règles d'emploi et d'utilisation des fonds, qui seront intégrées au manuel d'exécution.
3. **Participation des femmes et des populations autochtones.** L'agent principal du programme veillera à ce que les femmes et les populations indigènes participent à l'ensemble des activités du programme et en tirent pleinement avantage; à cette fin, il fera en sorte: a) que le principe d'équité entre les sexes soit pris en compte dans toutes les activités du programme; et b) que les intérêts des populations autochtones bénéficiaires du programme soient respectés et qu'elles aient un accès égal aux différentes activités relevant du programme.
4. **Lutte contre les ravageurs.** Le Gouvernement veillera à ce que les pesticides achetés dans le cadre du programme ne contiennent aucune substance interdite par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture ou classée dans la catégorie des produits extrêmement dangereux ou très dangereux par l'Organisation mondiale de la santé.
5. **Suivi et évaluation.** Le système de planification, de suivi, d'évaluation et de gestion des savoirs mis en place dans le cadre du programme contribuera à la bonne gestion du programme et à la réalisation de ses objectifs moyennant la mise en place de mécanismes de diagnostic participatif, de planification et d'évaluation. La politique et la stratégie de développement rural seront fondées sur ce système et adaptées en conséquence.
6. **Durabilité et impact sur l'environnement.** Dans le cadre du programme, on évitera de nuire à l'environnement et on cherchera, dans la mesure du possible, à favoriser l'inversion des processus de détérioration en sensibilisant les bénéficiaires

aux dommages qu'ils peuvent causer à l'environnement, en proposant une formation à l'utilisation des bonnes pratiques, et en prévenant les dommages à l'environnement à la faveur des activités ou des plans de développement.

7. **Assurance du personnel du projet.** L'agent principal du programme veillera à ce que le personnel du programme soit assuré en cas de maladie ou d'accident, selon la législation en vigueur dans le pays.
8. **Accords d'exécution.** Le Gouvernement signera avec chaque province un accord d'exécution ayant l'agrément du FIDA. Chacun de ces accords mentionnera les dispositions en vertu desquelles chaque province contracte l'obligation légale d'exécuter le programme, ainsi que le montant des ressources du prêt qui doit être transféré à chaque province, et les modalités de ce transfert.
9. **Partenariats stratégiques.** Le programme nouera des contacts avec d'autres programmes et institutions qui agissent dans le domaine du développement rural et qui poursuivent un objectif de réduction de la pauvreté rurale.
10. **Fonds de reversement.** En concertation avec le FIDA, l'agent principal du programme établira et gèrera un fonds de reversement sur lequel seront crédités tous les revenus nets des prêts accordés aux bénéficiaires du programme et financés sur le produit du prêt dans le cadre du fonds d'investissement.
11. **Passation de marchés par les organisations de bénéficiaires.** Lesdites organisations seront responsables de la gestion des crédits transférés dans le cadre du programme, comme stipulé dans les accords respectifs, et elles choisiront des prestataires de services avec lesquels elles concluront des contrats dans le respect de la réglementation des fonds respectifs.
12. **Conditions préalables au décaissement.** Aucun retrait ne pourra être effectué sur le compte de prêt avant que le FIDA ait approuvé le programme de travail et budget annuel du programme pour sa première année d'exécution. Aucun retrait ne pourra être fait sur le budget des crédits à transférer aux bénéficiaires avant que le FIDA ait approuvé le règlement de chacun des fonds. Aucun retrait ne pourra être effectué sur le compte spécial d'une province donnée avant que ladite province ait signé l'accord d'exécution et mis en place l'unité provinciale d'exécution à la satisfaction du FIDA, et qu'elle ait ouvert le compte provincial pour les besoins du programme et fourni les éléments attestant, à la satisfaction du FIDA, de la mise à disposition des fonds de contreparties de la province prévus dans le programme de travail et budget annuel pour l'année du programme concernée.
13. **Conditions d'entrée en vigueur.** L'accord de prêt entrera en vigueur lorsque les conditions préalables suivantes seront remplies:
 - a) l'unité nationale de coordination a été dûment établie et le coordinateur national a été choisi et nommé à la satisfaction du FIDA;
 - b) le Gouvernement a ouvert le compte spécial;
 - c) le FIDA a donné son aval au manuel d'exécution, à l'exception des réglementations;
 - d) le Gouvernement a fourni des éléments attestant de la mise à disposition de la dotation budgétaire initiale au titre des fonds de contrepartie;
 - e) l'accord de prêt a été dûment signé, et la signature et l'exécution dudit accord par le Gouvernement ont été dûment autorisées et ratifiées par toutes les instances institutionnelles, administratives et gouvernementales compétentes;
 - f) le Gouvernement a remis au FIDA un avis juridique favorable délivré par le directeur général des affaires juridiques du Ministère de l'économie et de la production, ou par tout autre conseiller juridique compétent; et

- g) trois provinces au moins ont signé l'accord d'exécution à la satisfaction du FIDA, ont établi l'unité provinciale d'exécution et ont dûment ouvert le compte provincial du programme.

Key reference documents

Country reference documents

Constitución de la Nación Argentina

Leyes General del Ambiente (06.11.2002) y del Régimen de Aguas (No. 25638)

Informes Económicos Trimestrales del Ministerio de Economía (Año 2005)

Informes anuales del Banco Central de la Nación Argentina (BCRA)

Censos Nacionales (año 2002). Instituto Nacional de Estadísticas (INDEC)

Estudios sobre Pobreza y Género (2004'2005) INDEC

IFAD reference documents

IFAD/RIMISP, National Strategy for Rural Development (2006)

FIDA/RIMISP, Proposals to Institutionalise a Rural Development Strategy in Argentina (2006)

C. Trivelli, Rural Financial Markets: Principles, Paradigms and Experiences (2006)

A. Lambertini, C. Leyba, Evaluation of the Potential of Institutions and Financial Services for Micro-enterprises in Rural Argentina (2006)

Argentina COSOP

PDD and Key Files

Policy on Targeting

Policy on Gender

Policy on Private Sector Partnership and Development Strategy

Logical framework

Objective hierarchy	Key performance indicators and targets	Monitoring mechanisms and information sources	Assumptions and risks
Goal Rural poverty for rural poor in prioritized zones in ten provinces of Argentina is significantly reduced	RIMS Impact Indicator 1: Reduction in child malnutrition RIMS Impact Indicator 2: Increase of assets of rural households	<ul style="list-style-type: none"> Baseline, midterm and completion surveys 	
Programme Purpose Rural poor families, poor youth (with limited development opportunities) and poor indigenous people in ten provinces are mainstreamed into socio-economic development process in prioritized zones with high indices of poverty	<ul style="list-style-type: none"> 19 450 households (3 900 indigenous households) with improved food security 70% of the organizations/groups with acceptable or higher revenue of their business 85% of the organizations/groups practising good management methods of their business after completion of TA 70% businesses managed by young people functioning after one year 15% of enterprises supported by Programme have access to formal credit lines Function of community infrastructure of attended indigenous groups/communities 	<ul style="list-style-type: none"> RIMS Impact Survey implemented at 1st year, before mid-term and before completion Results of Focus group discussions with organizations/associations Selected interviews with individual enterprises and organizations/groups Legal documents of the organizations/groups Assessments by indigenous groups/communities of functioning infrastructure and projects 	<ul style="list-style-type: none"> Macro economic conditions favour the development of regional economic chains Third party investors maintain their demand-oriented services Rural development policy prioritizes provincial development and participation of beneficiary Complementary financial support from private/public financial institutions delivered
Output by component Strengthening Human and Social Capital Output 1: Rural poor organizations/groups with strong membership of women and youth are strengthened and empowered in their management capabilities	<ul style="list-style-type: none"> 1376 organizations/groups with improved capabilities in management (37% of members are women) 400 social projects (30% with youth participation) implemented with FIC (USD 1.2 million) 414 social workers (40% women) trained in management 966 organizations/groups with women active in management committees 	<ul style="list-style-type: none"> Regular assessments of the service providers Records of Management Plans Documentation of systematization of experiences with social projects Records of training/Focus group discussions 	<ul style="list-style-type: none"> Organizations/groups are not negatively interfered by social or political conflicts that hamper their integration in the economic development process
Output 2: Productive and social investments projects for Indigenous communities implemented	<ul style="list-style-type: none"> 3900 beneficiaries(50% women) of indigenous organizations/communities have access FACA(USD 2.95 million) 59 of community develop./productive (30% productive) projects implemented 3900 beneficiaries trained in health/sanitation/nutrition No of Infrastructure for drinking water and schools constructed/rehabilitated in indigenous communities (target value to be defined in AWBP) 	<ul style="list-style-type: none"> Records of the Fund Reports on projects implemented Training reports Reports on social auditing of infrastructure 	<ul style="list-style-type: none"> Regional government authorities are willing to attend indigenous communities for complementary activities
Business Development Output 3: Agricultural and non-agricultural activities of rural poor households have been transformed into profitable and sustainable businesses mitigating environmental negative effects	<ul style="list-style-type: none"> 856 organizations/groups have established productive and marketing activities with FAE (USD 4.7 million) 354 organizations/groups with improved businesses with the Revolving Fund FOCO(USD 3.165 million) 46 organizations/groups have implemented industrial long-term investments with FI (USD 1.650 million) 	<ul style="list-style-type: none"> Training reports Records of the different funds Focus group discussions Assessment by the organizations/groups of their investments/businesses 	<ul style="list-style-type: none"> New sanitarian regulations do not limit the access to markets Provincial economic policies and regulations are in favour of small-scale businesses of rural poor households
Output 4: Employment and business opportunities offered for poor youth	<ul style="list-style-type: none"> 1 500 young people (50% women) trained in business development and technical skills. 750 young people have elaborated their business plan 950 young people with access to FAE and /or FOCO 	<ul style="list-style-type: none"> Training reports Records of FAE/FOCO Files and records of the business plans 	
Output 5: Beneficiaries and their organizations have better access to market oriented and entrepreneurial support services	<ul style="list-style-type: none"> 360 technical advisors trained in rural development issues, business administration ,entrepreneurship (50% women) 1875 contracts with Technical Advisors/755 contracts with specialized technical advisors established 	<ul style="list-style-type: none"> Training reports Records of the contracts Assessment of services by organizations/groups 	<ul style="list-style-type: none"> Services are offered on time and in line with the procedural requirements of the Programme Terms of offering business assistance are sufficiently interesting to attract business and management advisors
Institutional Development Output 6: Innovative poverty reduction instruments and mechanism with inter-and intrainstitutional harmonization and coordination processes enhanced to be incorporated in National and Provincial Rural Development Policies	<ul style="list-style-type: none"> Programme innovations/instruments documented and divulgated Programme innovations taken on the agenda by interinstitutional Comités and Round tables Joint/supplementary projects activities (with private and/or public partners) agreed based on Programme experiences Scaling-up of project experiences from province to national level 	<ul style="list-style-type: none"> Documentation of experiences/innovations Mutual agreements signed Records of meetings/seminars 	

